

## Lettre d'information du SFP Aux agents de l'administration de la Polynésie française

**Août 2023**  
**Diffusion d'une vidéo calomnieuse sur TikTok**

Un troll a décidé de diffuser une vidéo calomnieuse sur TikTok qui incrimine directement notre secrétaire général, mais également Madame la Ministre en charge de la fonction publique ainsi que le comité médical de notre administration.

Cet individu prend bien évidemment soin de se protéger derrière l'anonymat. Il recèle ainsi des données confidentielles volées dans le dossier administratif personnel de notre secrétaire général... normalement conservé à la Délégation de la Polynésie française à Paris.

### Les sous-entendus

Ce troll qui se protège derrière le pseudonyme « *Anonymous Tahiti* » a pensé pouvoir faire le buzz en élaboussant notre secrétaire général qui pendant plus de deux ans a souffert du harcèlement de sa hiérarchie.

Cette situation s'est révélée assez répandue dans l'administration sous la précédente gouvernance du Pays. La santé et la sécurité au travail étaient violées chaque jour par une élite pétrie du mépris pour qui n'est pas de leur monde.

Ainsi durant la précédente gouvernance, un profond silence avait entouré le suicide d'un agent public sur son lieu de travail aux Marquises. Le même silence pesant régnait autour des décès au service de l'Équipement. La même chappe de plomb couvrait des « chutes » au Service des Moyens Généraux.

Le harcèlement moral de notre secrétaire général par la filleule de l'ex-président

pendant plus de deux ans a eu d'évidente séquelles sur son état psychologique. Tout cela a été confirmé par des médecins spécialistes à de très nombreuses reprises, jusqu'à ce que le comité médical de notre administration ne soit saisi en mars dernier.

Dans cette vidéo, il est explicitement indiqué que ces arrêts sont de pure complaisance, allant jusqu'à insinuer que l'actuelle ministre en charge de la fonction publique ainsi que le comité médical, composé uniquement de médecins, seraient complices.

### Un rapport d'audit sans ambiguïté

En juillet 2022, le président sortant, Monsieur Edouard FRITCH, commandait auprès de la Direction de la Modernisation et des Réformes de l'Administration (DMRA) un audit « organisationnel » sur le service dirigé par Madame TANG, sa filleule. Le rapport d'audit était ainsi remis en décembre 2022.

Notre syndicat a dû aller en justice pour obtenir copie de ce document. L'ancienne majorité a tout fait pour qu'il ne soit jamais rendu public, l'impunité des proches étant visiblement la règle.

Ce document est au cœur d'une procédure judiciaire pour harcèlement moral devant le tribunal administratif de Paris. Il est donc difficile de le rendre public dans son intégralité, d'autant qu'il évoque d'autres victimes.

Cependant, cela ne nous interdit pas d'en reproduire quelques extraits.



Ainsi, le lecteur pourra juger de la réalité de la situation des agents de la délégation, et plus particulièrement de notre secrétaire général.

A la lumière de ces éléments produits sous la mandature de Monsieur FRITCH, par un service administratif du Pays placé sous la responsabilité de ce dernier, il vous sera possible de mesurer le décalage existant entre les mensonges produits par notre troll et la réalité des faits.

### Sur la personnalité de l'ancienne directrice...

« Le refus de coopérer à la mission d'audit est manifeste. Le refus de coopérer à une mission d'audit, sollicitée par le Président de la Polynésie française, chef de l'administration, constitue un manquement professionnel du chef de service. Un signalement a été réalisé auprès du Président de la Polynésie française. La lettre de recadrage adressée à la chef de service n'a eu qu'un effet limité. »

« La directrice de cabinet du Président, le secrétariat général, la DGRH et les personnes interrogées se plaignent de l'absence de réponse aux courriels qui sont adressés au chef de service de la DPF. Ainsi sur la gestion des contentieux, la DGRH ne s'occupe plus des contentieux engagés par la DPF, ce qui contribue à renforcer le coût de la prestation. »

« Les entretiens individuels avec l'ensemble du personnel, mais aussi avec les locataires de l'immeuble (CPS et ATN) et de certains ministres permettent à l'auditeur d'apprécier les qualités managériales et relationnelles de la chef de service, qui ne sont pas à la hauteur de la fonction. »

« Ces tensions apparaissaient comme le reflet de la faiblesse du management de la chef de service, qui comprend son rôle comme une assistante exclusive du président et non comme de celui du gouvernement, de l'administration et des personnalités en mission tels que le prévoit l'arrêté d'organisation du service 980 CM du 24/07/2015. »

### Sur le management de l'ancienne directrice...

« Les relations de travail au sein de la DPF apparaissent extrêmement tendues. Les agents refusent d'être auditionnés au sein des locaux de la DPF, de peur d'être enregistrés. »

« Le médecin du travail signale la réalité de RPS (Risque Psycho-Sociaux) et informe l'auditeur avoir alerté la chef de service pour proposer des mesures, mais s'est vu opposer une fin de non-recevoir. Cette situation renforce la responsabilité de l'employeur, et le risque pénal. »

« En l'absence de documentation de DUERP et de signalements, l'auditeur a diffusé à l'ensemble du personnel, chef de service compris, un lien vers un questionnaire anonyme en ligne d'évaluation du climat social. Ce questionnaire est celui de LEYMAN internationalement reconnu pour détecter l'existence de situations de souffrance au travail. Les résultats à ce questionnaire font état de deux cas de violences au travail avérées. Deux agents sur huit ont répondu. Une seule situation suffit pour caractériser la violence au travail. [...] Au cours des entretiens individuels, les deux personnes ayant répondu au questionnaire ont pu être identifiées par l'auditeur (25%); trois personnes ont indiqué n'avoir pas répondu par peur des représailles et ne se sentaient pas concernées par l'ensemble des questions, mais que par certaines d'entre elles (37%). »

« Certains agents ont signalé avoir des difficultés pour obtenir les autorisations de congés. Parfois les autorisations sont obtenues au dernier moment empêchant ainsi les agents d'organiser des voyages pour leurs congés. »

### Un troll informé... trop précisément

Les informations qui sont exploitées dans cette vidéo sont « **personnelles** », extraites du dossier administratif de notre secrétaire général normalement conservé dans son service et « **placées sous le sceau de la confidentialité** ». Elles n'auraient donc jamais dû quitter la sphère de la Délégation de la Polynésie française à Paris.

Pour autant, elles ont fuitées jusqu'à l'auteur de cette vidéo. **Or peu de personnes au sein du service de la délégation y ont eu accès.**

Au moins une personne de la Délégation de la Polynésie française à Paris nourrissant visiblement une profonde rancœur contre notre secrétaire général et animée d'un sentiment plus récent de revanche contre le gouvernement, a donc commis une faute et devra en supporter les conséquences.

La divulgation d'informations personnelles et confidentielles viole en effet de nombreuses règles administratives : celles relatives à l'interdiction de diffuser des informations administratives personnelles, et toutes celles relatives à la protection des données personnelles des agents.

Une enquête administrative devra donc être diligentée pour déterminer l'identité de la personne ayant transgressé les règles déontologiques pour salir notre secrétaire général et vouloir impliquer la nouvelle Ministre de la fonction publique sur un registre que l'on pourrait résumer à « *les nouveaux dirigeants sont tout aussi pourris que les précédents* ».

Sauf que la décision de placement en arrêt de longue maladie de notre secrétaire général a été prise par une commission indépendante... sous l'ancienne mandature. Forcément, la désinformation passe par le mensonge et la calomnie.

Au-delà de la calomnie, notre troll est également un receleur d'informations volées au mépris du secret professionnel...

### **Un troll qui vise large... mais mal**

Le troll à l'origine de cette vidéo pense pouvoir impliquer la responsabilité de Madame la Ministre en charge de la fonction publique ainsi celle du comité médical de l'administration.

Il effectue un lien entre le Tavini qui gouverne aujourd'hui et le fait que notre secrétaire général a été directeur de cabinet de 2011 à 2013 sous un gouvernement Temaru.

Or, le comité médical de l'administration a été saisi en mars 2023 et il a rendu son avis sur la situation de notre secrétaire général en avril 2023... c'est-à-dire sous la mandature d'Edouard FRITCH !

C'est donc bien sous la précédente majorité que le comité médical a préféré placer notre secrétaire général en longue maladie afin que celui-ci échappe aux griffes de l'ancienne directrice.

Le gouvernement actuel n'est donc jamais intervenu dans ce dossier.

### **De nombreux contrôles médicaux**

Notre secrétaire général a subi de multiples contrôles durant ses arrêts. La Caisse Primaire d'Assurance Maladie refusant au bout d'un certain temps de donner suite aux demandes de Madame TANG, celle-ci s'est tournée vers une société privée spécialisée dans la détection des abus médicaux.

Systématiquement, les médecins de cette société **qui instruisent à charge contre l'agent** ont confirmé le choix des placements en arrêt.

En notre qualité de membres du conseil d'administration, nous sommes mal à l'aise de devoir révéler ces détails qui relèvent de l'intimité médicale de notre Secrétaire général.

Cela montre cependant la veulerie de certains supporters de l'ancienne mandature. Ces derniers sont prêts à toutes les bassesses pour écouler leur rancœur d'avoir perdu leur position. Certains en oublient même les obligations du service public.

### **Place maintenant à la justice administrative**

Le ou les agents de la délégation qui ont intentionnellement fuité des informations personnelles et confidentielles sur notre secrétaire général pour satisfaire leur rancœur et satisfaire la cour de leur ancien Maître, devront en assumer les conséquences.

Le vol et le recel de documents confidentiels en vue de nuire à l'administration et à un agent sont des violations des obligations déontologiques des fonctionnaires. Cela nuit également à la dignité de leurs fonctions, mais aussi aux obligations de neutralité et de probité. **Il s'agit d'un délit.**

Quant à vouloir servir les intérêts de l'ancienne mandature, nous voyons mal en quoi le vol de données médicales personnelles pour une utilisation malveillante sert la cause d'élus qui ont été déçus.

Cela est d'autant plus absurde que la sanction électorale est pour beaucoup liée au mépris des anciens dirigeants pour les règles auxquelles ils soumettaient les citoyens.

### **Un conseil d'administration unanime**

Nous souhaitons ici collectivement témoigner de notre soutien à notre secrétaire général qui en raison de son exposition prend la foudre en notre nom et défend nos valeurs syndicales : solidarité, fraternité, engagement envers l'équité sociale et respect de la dignité humaine de chaque agent.

Nous saluons son courage de poursuivre son action pour obtenir des services que la réglementation sur la sécurité et la santé au travail soit appliquée.

Nous le remercions de lutter en notre nom contre les services et établissements publics qui violent la loi depuis 2018, comme c'était le cas à la Délégation de la Polynésie française à Paris, à la Direction de la Santé, à la Direction de l'Équipement ou tant d'autres.

Depuis trop longtemps, la santé et la vie des agents n'ont eu que trop peu d'intérêt pour ceux qui les ont dirigé et méprisé.

Nous le remercions de maintenir le cap que nous lui avons fixé, à savoir que la Loi, qui n'était pas même décorative sous l'ancienne mandature, devienne impérative et qu'elle soit la même pour tous... fetii ou non du président en exercice.

Souvenons-nous que « *Pour triompher, le mal n'a besoin que de l'inaction des gens de bien.* » (Edmund Burke). Qu'il continue ainsi son action en faveur du bien commun en notre nom à tous !

### **Les Membres du conseil d'administration,**

H. DUQUESNAY (ATA), M.-S. HEIMANU (AEESH), T. HEITAA (AEESH), C. MAINO (REDA), L. NGUYEN (MSP), C. PSYCHOGIOS (ATA), D. SAOUZANET (ANFA), F. STEIN (ATA®), L. TEHURITAU (ADA)